FNEC FP FO

COMMISSION
CONSULTATIVE
PARITAIRE
DES AGENTS CONTRACTUELS
ENSEIGNANTS, CPE ET PSYEN

SCRUTIN DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

DÉFENDRE LES PERSONNELS, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC



Élections professionnelles
2026
du 3 au 10 décembre
je vote
FNEC FP-FO

Profession de foi

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, CPE ET PSYEN

NOS REVENDICATIONS

FO DÉNONCE ET COMBAT
LA SITUATION SCANDALEUSE DANS LAQUELLE SONT MAINTENUS LES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, CPE ET PSYEN

La FNEC FP-FO est la seule organisation :

- à ne pas avoir signé l'accord ministériel sur la PSC en santé à l'Education nationale. La FNEC FP-FO n'a cessé de dénoncer une nouvelle perte du pouvoir d'achat que représente cette adhésion obligatoire pour les plus précaires. La FNEC FP-FO estime qu'il faut dénoncer l'accord, exiger une renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance.
- à s'opposer à la remise en cause de l'enseignement spécialisé avec l'acte 2 de l'Ecole Inclusive

- **FO refuse l'institutionnalisation du travail précaire.** Missions, salaires, droits et garanties, les contractuels ne sont, pour les ministres successifs, que des variables d'ajustement budgétaire. **FO refuse de participer aux ateliers « perspectives démographiques » du ministre qui préparent les suppressions de postes à commencer par l'emploi des contractuels.**
- **FO s'oppose aux non renouvellements des contractuels.** FO revendique un véritable plan de titularisation des contractuels et dans l'immédiat le réemploi de tous ceux qui le souhaitent !
- FO demande l'**augmentation des postes aux concours et que la totalité des postes ouverts soient pourvus,** y compris avec les listes complémentaires qui doivent être abondées en tant que de besoin. FO **dénonce les conditions difficiles d'accès aux concours pour les contractuels.**
- FO revendique un **cadre national de recrutement et de gestion des contractuels,** notamment dans la reprise de l'expérience professionnelle.
- FO exige u**n avancement garanti à l'ancienneté et encadré par une grille unique et nationale et revendique un avancement indiciaire automatique d'au moins 10% tous les 3 ans pour tous, CDD et CDI,** sans condition, sans subordination à l'entretien d'évaluation professionnelle.
- FO exige pour les contractuels comme pour les titulaires **une revalorisation des salaires et l'augmentation du point d'indice de 32 %,** l'**abandon des jours de carence de la baisse de 10%** des rémunérations en congé maladie ordinaire.
- FO revendique **l'octroi automatique des titres de séjour nécessaires**, quelle que soit la durée et la quotité du contrat, y compris pendant les éventuelles périodes de chômage.
- FO exige le **respect de la portabilité automatique du CDI** pour les contractuels changeant d'académie.
- FO exige la **réduction des effectifs par classe, le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de la gestion managériale des personnels.** FO condamne toute remise en cause des libertés individuelles et collectives. FO refuse la multiplication des tâches qui remettent en cause les missions et surchargent les personnels de travail.
- **FO combat la militarisation de l'école. Pour FO, l'école ne doit être ni le lieu ni l'instrument de la militarisation de la jeunesse. Pour FO, l'argent doit aller à l'école, pas à la guerre.**

Les contractuels ne sont pas des salariés de seconde zone, ils doivent avoir des droits

Ensemble, faisons-les valoir !

